AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR LA MODIFICATION DE LA ZONE 130-HA ET L'AJOUT DE L'USAGE « MAISON MOBILE ET UNIMODULAIRE »

Avis public est par le présent donné par le soussigné:

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;

QUE cette modification règlementaire vise en particulier les zones 130-Ha et 129-X et toutes les zones contiguës à celles-ci ;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU' une illustration des zones et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la ville au https://carletonsurmer.com/avis-publics/ ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

QU' une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu **à la salle Lavoie-St-Laurent, le lundi 5 août 2019, 20 h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 juillet 2019.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution site internet ville de Carleton-sur-Mer, le 9 juillet 2019)

AVANT

3-F
129-X
133-Ia
130-Ha
135-M
Route Brantian

APRÈS

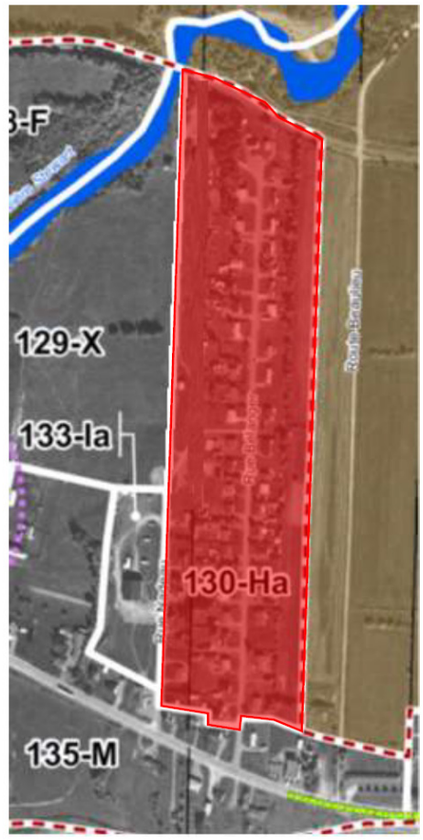
3-F
129-X
133-Ia
130-Ha
135-M
Route Brantian